

Diplôme d'Université - D.I.U. COORDINATION EN GÉRONTOLOGIE

Responsable pédagogique universitaire

Pr Yves ROLLAND

Présentation

Ce Diplôme Inter-Universitaire de Coordination en gérontologie est une formation du soin apporté à la personne âgée dans le cadre des Établissements pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) ou des dispositifs gérontologiques territoriaux. Elle est destinée aux médecins non spécialistes en Gériatrie qui souhaiteraient acquérir les compétences de cette spécialité en vue de leur exercice pour une fonction de coordination en EHPAD (Médecin Coordonnateur d'EHPAD) ou en dispositif territorial gérontologique (Dispositifs d'Appui à la Coordination, DAC, entre autres), (Médecin en dispositif territorial gérontologique). Le parcours de formation est unique (Med Coordonnateur + de dispositif territorial) afin de permettre aux étudiants titulaires du diplôme d'exercer l'une ou l'autre des fonctions au cours de sa carrière, voire éventuellement les deux en même temps selon les organisations locales.

Il fait partie, avec le DIU Médecine de la personne âgée d'un nouveau cursus de 2 ans qui remplace au niveau national la capacité de médecine de gérontologie (fermée depuis 2020 à Toulouse) et a été élaboré en partenariat avec le Collège National des Enseignants de Gériatrie (CNEG), le Collège National des Professionnel de Gériatrie (CNPG) et des associations nationales des médecins coordonnateur (FFAMCOO, MCoor).

Cette nouvelle formation répond entre autres aux besoins suivants :

- Avoir une formation diplômante nationale actualisée pour le métier de Médecin coordonnateur d'EHPAD, et de Médecin de dispositif territorial gérontologique (fonctions ne devant pas obligatoirement imposer le recours au DES de Gériatrie) en remplacement de DU de médecins coordonnateurs, de la capacité de gérontologie et même une faible proportion de médecin titulaire du DESC de gériatrie.
- Répondre aux exigences de formation du décret 2005 relatif à la qualification, aux missions et au mode de rémunération du médecin coordonnateur exerçant dans un établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD) (article D. 312-155-2).

Objectifs pédagogiques et compétences visées

À l'issue de ce parcours, les médecins seront en mesure :

- Animer (ou participer à) un dispositif territorial de coordination dédié aux personnes âgées et notamment :
 - Au niveau de la coordination des acteurs territoriaux :
- Identifier les acteurs de santé du territoire afin de fluidifier le parcours de santé des personnes accompagnées
- Conseiller les acteurs du territoire sur la politique gérontologique et les bons soins aux personnes âgées.
- Participer à la promotion et aux négociations nécessaires à la mise en œuvre du dispositif auprès des acteurs du territoire
- Animer les réunions de coordination sur le territoire des acteurs médicaux.
- Identifier les risques éventuels pour la santé publique sur le territoire et veiller à la mise en œuvre de toutes mesures utiles à la prévention, la surveillance et la réponse à ces risques
 - Au sein du dispositif :
- Donner un avis sur les admissions des personnes à accompagner.
- Participer à ou coordonner l'évaluation de l'état de dépendance des personnes accompagnées et l'élaboration de leurs projets de santé personnalisée.
- Élaborer, avec le concours de l'équipe soignante, le projet général de soins du dispositif.
- Contribuer à la mise en œuvre d'une politique de formation au sein du dispositif.
- Veiller à l'application et à l'amélioration des bonnes pratiques gériatriques au sein du dispositif entre autres par l'analyse des pratiques professionnelles.

Diplôme d'Université - D.I.U. COORDINATION EN GÉRONTOLOGIE

- Participer à la mise en œuvre du dossier type de soins en tenant compte des systèmes d'information et du secret médical.
- Participer à la rédaction du rapport annuel d'activité dans une approche réflexive.

À l'issue de ce parcours, les médecins seront en mesure d'assurer le rôle de médecin coordonnateur d'EHPAD tel que défini dans l'Article D312-158 du Code de l'action sociale et des familles (www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGIARTI000038743629/2019-07-07), et notamment en mobilisant un ensemble de compétences cliniques, managériales et éthiques dans la conduite de ses missions. Il :

- Élabore, avec le concours de l'équipe soignante, le projet général de soins
- Donne un avis sur les admissions des personnes à accueillir
- Préside la commission de coordination gériatrique chargée d'organiser l'intervention de l'ensemble des professionnels salariés et libéraux au sein de l'établissement
- Évalue et valide l'état de dépendance des résidents et leurs besoins en soins
- Veille à l'application des bonnes pratiques gériatriques,
- Coordonne la réalisation d'une évaluation gériatrique
- Contribue auprès des professionnels de santé à la bonne adaptation aux impératifs gériatriques des prescriptions
- Contribue à la mise en œuvre d'une politique de formation
- Élabore un dossier type de soins ;
- Coordonne, avec le concours de l'équipe soignante, un rapport annuel d'activité
- Identifie les acteurs de santé du territoire afin de fluidifier le parcours de santé des résidents
- Identifie les risques éventuels pour la santé publique dans les établissements et veille à la mise en œuvre de toutes mesures utiles à la prévention, la surveillance et la prise en charge de ces risques
- Réalise des prescriptions médicales pour les résidents de l'établissement en cas de situation d'urgence ou de risques vitaux
- Élabore, après avoir évalué leurs risques et leurs bénéfices avec le concours de l'équipe médico-sociale, les mesures particulières comprises dans l'annexe au contrat de séjour.

Programme (thèmes abordés)

- Les différents métiers de la gérontologie et travail interprofessionnel. Attente et limites vis-à-vis du gériatre. Décision collégiale.
- Base du management (gestion de projet, de crise, accompagnement au changement, gestion d'équipe)
- Rôle de santé publique et de formation
- Bon usage des médicaments, conciliation médicamenteuse, approche non médicamenteuse
- EHPAD historique, fonctionnement, budget
- Dispositifs territoriaux gérontologiques : historique, concepts d'appui et de coordination, acteurs, fonctionnement des Dispositifs d'Appui à la Coordination (DACs), budget
- Démarche éthique, niveau de soins
- Missions du médecin coordonnateur
- Le projet de vie personnalisé
- Les urgences en EHPAD et à domicile
- Les libéraux en EHPAD
- Fin de vie en EHPAD ou à domicile
- Télémédecine en EHPAD/domicile
- Missions du médecin de dispositif et approche domiciliaire
- La démarche de parcours (de soins, de santé, de vie), outils de repérage de la fragilité et de la perte d'autonomie
- EGS et plan personnalisé

Diplôme d'Université - D.I.U. COORDINATION EN GÉRONTOLOGIE

- Partenaires du dispositif, leur environnement règlementaire et leur organisation. Organisation et fonctionnement de l'offre pour les PA à partir du domicile ; partenaires des dispositifs territoriaux gérontologiques (dont SAU, bénévoles)
- Approche systémique de la complexité en EHPAD et en DAC
- Protocolisation, délégation de tâche, place des IPAG

- Présentation de l'offre de Gériatrie de la filière de territoire et de la filière GHT
- Présentation du conseil départemental et de la politique personne âgée
- Présentation de l'ARS et de la politique personne âgée
- Présentation des services à domicile du territoire
- Présentation des organisations alternatives à l'hospitalisation dont l'approche clinique domiciliaire (HAD, EMG, réseaux etc...)
- Présentation des organisations de coordination territoriale existantes (DAC, PTA, MAIA) et de l'organisation territoriale pour les médecins coordonnateurs (associations etc..)

Intervenants

Liste des intervenants à communiquer par le contact pédagogique.

Déroulement de la formation – Organisation

- Durée de la formation en années : 1 an
- Durée de la formation en heures : 132 (64h en présentiel et 68h en distanciel (e-learning))
- Durée en jours : 22
- Périodes ou dates des sessions : 9 séminaires : de septembre à juin, à préciser en contactant le secrétariat pédagogique du D.I.U
- Période des examens : juin, à préciser en contactant le secrétariat pédagogique du D.I.U
- Présentiel/distanciel/hybride : Hybride
- Lieu des enseignements : non communiqué

Modalités d'enseignement et méthodes pédagogiques

Enseignement théorique en e-learning (plateforme nationale SIDES NG)

Séminaires en présentiel avec analyses de pratique

Stage clinique en EHPAD, dans un service de gériatrie, dans des dispositifs territoriaux gérontologiques

Congrès professionnel

Stage d'observation

20 demi-journées de stage

Modalités d'évaluation – Contrôle des connaissances

Assiduité

Contrôle continu – Présentiel (e-learning)

Examen final écrit

Examen final oral

Validation de stage

Diplôme d'Université - D.I.U. COORDINATION EN GÉRONTOLOGIE

Validation

Délivrance d'un diplôme interuniversitaire d'université

Nombre de participants

- Effectif maximum : 20
- Effectif minimum : 10

L'établissement se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre minimal de participants n'est pas atteint.

Contact pédagogique – Renseignements pédagogiques

Mme Brigitte DOUMERC
brigitte.doumerc@univ-tlse3.fr
TEL : 05 61 77 20 49

Pr Yves ROLLAND
rolland.y@chu-toulouse.fr
TEL : 05 61 77 70 21

TARIFS

Tarif des inscriptions en formation continue :

- Droits d'inscription universitaires 170 € + frais de formation 1700 €

Une réduction tarifaire en FC peut être envisagée suivant votre statut. Ces renseignements peuvent vous être communiqués par la gestionnaire MFCA dont les coordonnées sont accessibles sur le site :

<https://www.univ-tlse3.fr/diplomes-nationaux-capacites-de-medecine> - Rubrique DU-DIU, DU-DIU Santé, liste des DU-DIU de médecine

Tarif des inscriptions en formation initiale

- Frais de formation 300 € pour internes Toulouse (+ 34€ pour internes hors Toulouse / + 34€ et CVEC 95€ pour CC et AHU)

ADMISSION

Public concerné et prérequis

En Formation Initiale :

- Chefs de clinique et AHU de Toulouse

En Formation Continue :

- Docteurs en médecine titulaires d'un diplôme français ou de l'Union Européenne, en particulier : les médecins généralistes, urgentistes ou exerçant en service de médecine polyvalente. Les médecins souhaitant assurer les fonctions de Médecin coordonnateur d'EHPAD ou coordonnateur de dispositifs territoriaux de Gériatrie et qui peuvent intégrer cette formation après avoir obtenu les DUI de Médecine de la Personne Âgée.
- Docteurs en médecine titulaires d'un diplôme hors Union Européenne lauréat de l'épreuve de vérification des connaissances (EVC) dans le cadre de la procédure d'accès à l'exercice (PAE)

Diplôme d'Université - D.I.U. COORDINATION EN GÉRONTOLOGIE

Candidature

Adresser les documents indiqués ci-dessous par mail à : rolland.y@chu-toulouse.fr

- Lettre de motivation/projet professionnel + CV + copie(s) diplôme(s) permettant l'accès au DU demandée(s)

En cas de formation hors pays francophone une attestation de maîtrise de la langue française (niveau B1) peut être demandée.

À défaut, un entretien avec la commission de recrutement peut permettre de le définir.

Le Prérequis pour s'inscrire à cette formation sera :

- Être titulaire du DIU « Médecine de la personne âgée »
- Pour les praticiens à diplôme hors Union Européenne, être lauréat de l'épreuve de vérification des connaissances (EVC) dans le cadre de la procédure d'accès à l'exercice (PAE).

Sur demande explicite, et à la discrétion de la commission de sélection, le candidat peut solliciter une dispense du DIU médecine du sujet âgé ou du stage, s'il peut faire valoir une expérience et une expertise suffisante.

- À partir du printemps 2022

INSCRIPTION

Inscription en formation continue

- 1) Prérequis : Votre avez déposé une demande de candidature qui a reçu un avis favorable de l'enseignant responsable de la formation
- 2) Vous êtes informé(e) par mail par le SUDPC2S de la validation de votre autorisation d'inscription pédagogique
- 3) Vous êtes contacté(e) par mail par votre gestionnaire MFCA des démarches d'inscription administrative à réaliser
- 4) Vous devez effectuer les démarches nécessaires à l'inscription administrative, notamment le paiement des frais de formation et des droits d'inscription universitaires

Inscription en formation initiale

- 1) Prérequis : Votre avez déposé une demande de candidature qui a reçu un avis favorable de l'enseignant responsable de la formation
- 2) Vous êtes informé(e) par mail de la validation de votre autorisation d'inscription pédagogique
- 3) Vous devez consulter les démarches d'inscription détaillées sur la fiche d'autorisation d'inscription pédagogique et sur le site internet de la faculté de santé : <https://medecine.univ-tlse3.fr/troisieme-cycle-des-etudes-de-medecine>
- 4) Vous devez effectuer les démarches nécessaires à l'inscription administrative, notamment le paiement des frais de formation et des droits d'inscription universitaires le cas échéant

Vous devez impérativement être inscrit administrativement avant le début des enseignements.